



RÉSERVATION D'UNE SALLE

Uniquement pour habitants!

Remarque : Une réservation pour une salle doit être effectuée au moins un mois à l'avance.

Lieu :

BECH-KLEINMACHER - Gemeenesall

- Salle 1^{ère} étage (100€)
- Salle 2^{ème} étage (100€)

BURMERANGE - Centre Maus Ketti

- Salle (250 €)

Veuillez cocher si besoin :

- Chambre froide
- Pompe à bière

BURMERANGE - Comice agricole *(Uniquement disponible avril - octobre)*

- Salle (150 €)

EMERANGE - Centre polyvalent

- Salle (200 €)

Veuillez cocher si besoin :

- Chambre froide

SCHWEBSINGEN - Auguschtinshaus

*(Uniquement les après-midis
veuillez cocher "Salle 1^{ère} étage" ET "Cave" pour l'ensemble)*

- Salle 1^{ère} étage

Veuillez cocher si besoin :

- Chambre froide

- Cave *(pas de chambre froide)*

WELLENSTEIN - Leeënhaus

Réservation SIW Tél. +352 661 343 622 - André Marques (disponible entre 14h-19h)

Date : le de hrs à hrs

Demandeur : Nom et prénom :
Matricule :
Adresse : N° Rue
L- Localité
Tél. : Email :

Equipements : Tables: m/pièces Chaises: pièces
Autres :

Remarques :
.....

Personne de contact : Gaby Dolinski • Tél.: 28 388 - 533 • Email : gaby.dolinski@schengen.lu

....., le
lieu date Signature

Les données récoltées dans ce formulaire sont nécessaires au traitement de votre dossier par les services de l'Administration communale, et le cas échéant par ses sous-traitants. Elles sont traitées de manière loyale et transparente conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), et conservées la durée nécessaire à ce traitement ainsi qu'au délai d'archivage légal applicable.
En cas de question au sujet du traitement des données personnelles, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DPD) à l'adresse dpo@schengen.lu.

Réservez votre salle en ligne sur www.schengen.lu - Services communaux - Réservation de salles

IMPORTANT ! Une réservation en ligne ou par téléphone est considérée comme provisoire. Sans confirmation écrite dans un délai de 10 jours, la réservation est considérée comme annulée.
Les clés pour les salles sont à retirer auprès de la Maison communale - Bureau de population - aux heures d'ouverture de bureau: Lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h.
Les clés doivent être remis impérativement le lendemain avant 10H00.



Annexe

Traité par : Dolinski Gaby

- 28 388 - 533
- gaby.dolinski@schengen.lu

À remettre obligatoirement 1 semaine avant la date de location.

Par la présente, je soussigné(e) :

demeurant à L-

accepte les conditions générales énumérées ci-dessous

1. La taxe de location est à payer à la recette communale de Schengen.
2. Le locataire peut retirer la clé de la location d'une salle à la réception de la **Commune de Schengen à Remerschen (Tél. 28 388 - 533)** (uniquement pendant les heures d'ouverture) et doit la retourner impérativement le lendemain avant 10h00.
3. Avant toute mise à disposition ou location de la salle, les locataires peuvent procéder à une inspection des lieux en présence d'un agent communal, si les locataires décident de renoncer à cette inspection ils acceptent l'état de bon fonctionnement des appareils et des équipements de la salle.
4. Les déchets sont à déposer dans les poubelles à l'extérieur du bâtiment.
5. Le nettoyage de la salle, y inclus les appareils dans la cuisine, est à charge du locataire.
Au cas où le nettoyage n'est pas effectué à la satisfaction de la commune, celle-ci se réserve le droit de faire nettoyer la salle par une entreprise professionnelle, et ce aux frais du locataire.
6. Les locataires sont responsables de tous dommages aux bâtiments et au mobilier.

7. L'administration communale décline toute responsabilité en cas d'accidents éventuels.
8. Tous les frais occasionnés par le non-respect des conditions énumérées ci-avant seront facturés aux locataires (p.ex. dégâts au mobilier et/ou au bâtiment, nettoyage, etc ...).
9. Veuillez-vous abstenir de coller quoi que ce soit sur notre matériel !
10. En ce qui concerne la vente de bière en fût, il est recommandé de recourir à la marque de bière '**Bofferding**' en raison de la concession souscrite pour le centre culturel. La vente de la bière en bouteille n'est pas concernée.

Lu et approuvé

(en lettre manuscrite)

_____, le ___/___/

Signature